[illegible]

[illegible] payables par [illegible] mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages soient payés, et à moins que celui qui voudra se retirer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9 heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.)

Ce bâteau ayant été acheté expressément pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—6m WM. BAGLEY.

POUR LE HAVRE.

Le bon et solide brick français, **TRAZAS**, capit. LAMAU, partira du 1er. au 5 septembre. Pour fret d'environ 50 balles de coton, et pour prendre 4 à 6 passagers qui seront bien traités. S'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti, ou à

23 août V. ROUMAGE.

POUR BORDEAUX.

Le navire français **HIRAM**, capitaine Cruché, partira du 1er. au 5 septembre, l'on prendra encore quelques tonneaux à frêt, ainsi que quelques passagers qui seront parfaitement logés et traités. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue de l'Hopital, ou à

18 août. V. ROUMAGE.

POUR BOSTON.

Le beau brick **RUPEE**, capitaine Foque ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage. S'adresser à bord, ou à

16 août STETSON & AVERY.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier **KANHAWA**, capt. Ramsdale, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu; pour le reste de son frêt, ou passage, s'adresser à bord ou à

J. W. ZACHARIE & Co.

16 août— Rue Bienville, No. 80.

A FRETER.

Le navire neuf **A. I. MARMORA**, capitaine Weston, du port d'environ 1140 balles de coton est prêt à recevoir un chargement. S'adresser à

11 août. LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf et fin voilier **PRINCESS**, capitaine Holmes, partira sous peu de jours, et peut convenablement loger quelques passagers. S'adresser à

11 août LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON.

Le navire **A. L. HENRY TUKE**, capitaine [illegible], est en chargement et partira le 17 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser à

11 août LINCOLN & GREEN.

A FRETER.

La barque neuve et fine voilière **ALASCO**, capitaine Coan, du port de 300 tonneaux, est maintenant prête à recevoir un chargement. Pour les conditions, s'adresser à

28 juillet STETSON & AVERY.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier **ANT**, capit. FORD, sera prêt à recevoir un chargement Lundi prochain, *et sera expédié sans délai*. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

28 juillet STETSON & AVERY.

A LOUER.

La maison spacieuse et en bon état, située rue St.-Louis, No. 26. On en donnera possession le 15 de ce mois; le prix est modéré. S'adresser à

JACOB LEVY,

11 août rue Conti No. 11.

CHAUX.—2000 barils Chaux de Thomastown, de première qualité; 800 sacs Maïs, à vendre par C. GUESNARD & ALPUENTE.

18 août au Bassin.

EN débarquement du brick Trazas, de Bordeaux, 20 balles Couvertes de laine. Aussi, par les derniers arrivages du Hâvre, 50 balles Etoffes imprimées, 2 do. Shawls, 2 do. Robes, 1 caisse Mouchoirs, pour les marchés mexicains.

18 août THEODORE NICOLET & Co.

VIN DE MADERE.—(London particular,) garanti pur, reçu récemment, à vendre par

22 HARRISON, BROWN & CO.

CHLORURE DE SODA.—Quelques caisses viennent d'être reçues, et sont à vendre par

THAYER, HURD & CO.

23 août Rue des Magasin, No. 29.

AVIS.—Le soussigné vient de recevoir par le navire Natchez, un assortiment de graines de jardinage qu'il offre à vendre en gros et en détail, savoir:

Choux d'York, do. Beattersea, do. Drumhead, do. Pain de Sucre, do. Savoy, do. Milan, Choufleur tendre et dur, do. Brocoli vert et rose. Aubergine violette et blanc, Betterave rouge longue, do. courte hative, Rave rose longue, Radis rose rond, Poireaux blanc, Oignon blanc, Concombre hatif à grappe, do. long vert, Giromon hatif, Carrotte longue, do. courte hâtive, différentes sortes de Laitues, Epinard de toute qualité, Nâvet, Pois royal, do. Washington, do. goulu ou mange tout, do. quarante jours, do. domine, Harricot plat blanc, do. ramé, do. rose, graines de mil et chanvre pour piseaux.

16 août V. VIGNAUD.

REÇU par le navire français *Hiram*, capitaine Cruché, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné.

Vin rouge en barriques, vieux médoc.

Vin rouge dito, de Graves,

Vin rouge dito, de Médoc, Graves, de Macau, à double fonds, de l'année 1827.

Vin rouge de Blanquefort, Médoc de l'année 1828.

Déposé dans les magasins de la Douane, ayant [illegible], à vendre par le même,

4 balles de bretagnes françaises larges.

3 balles de bretagnes françaises étroites.

16 août J. B. LABATUT.

ESSENCE DE BERGAMOTTE, HUILE DE ROSE, &c.—En débarquement de New-York et à vendre par les soussignés,

120 liv. Essence de Bergamotte.

100 onces Huile de Roses, garantie pure,

10 liv. Vanille, 1ère. qualité.

DUCONGÉ & PEYCHAUD,

3 juillet rue de Chartres

LES soussignés offrent à vendre, 200 barriques Vin de Marseille, 100 caisses Vin, 100 caisses Vin de Muscat, 3 pipes Eau-de-vie, le tout ayant droit au *debenture*; 5 balles Bouchons, 5 do. Amandes, 50 paniers Bouteilles.

7 août A. QUERTIER & BOUTIN.

LE soussigné offre ses services au public, pour la recherche et l'examen des titres de propriétés. L'établissement de la Banque de l'Union, ainsi que des diverses autres Banques et Compagnies incorporées de cet Etat, qui prêtent sur hypothèque, exigeant le plus grand soin et un travail minutieux et fatiguant de la part de ceux qui sont en relations d'affaires avec ces institutions, et le plus grand ordre dans la filiation et la classification de leurs titres, le soussigné ose espérer que par son zèle et par l'habitude qu'il a de ce genre d'affaires, il méritera la confiance de ceux qui voudront l'employer. On le trouvera au bureau de l'*Abeille*.

24 juillet—6 CHARLES BAYON.

SUCRE.—140 boucauts Sucre de première qualité en magasin, à vendre par

FOSTER & HUTTON,

7 août rue du Canal, No. 77.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITCHES.

2ème. classe de 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 1er. septembre.

GROS LOT 10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,[illegible]	1,500
1	"	"	1,[illegible]	1,000
1	"	"	[illegible]	[illegible]
1	"	"	[illegible]	[illegible]
6	"	"	[illegible]	[illegible]
6	"	"	[illegible]	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,[illegible]
156	"	"	20	3,1[illegible]
1624	"	"	3	4,[illegible]
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billet Entier............ $ 4

Demi Billet............ 2

Quart de Billet............ 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.

14 août J. B. FAGET, *Directeur*.

Samedi prochain!

Aura lieu le tirage de la [illegible] classe de la Loterie

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES,

GROS LOT,

10,000 PIASTRES,

PRIX DES BILLETS: Entier $4; demi $2; quart $1

Pour obtenir de bons billets, s'adresser au BUREAU DE LOTERIE DE FELTON,

16 août rue St. Philippe, No. 11

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE.—*Simon Marchand, contre ses créanciers, pour un attermoiement.*—Il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, samedi, 15 septembre prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la Cour,

Nlle.-Orléans, le 14 août 1832.

16 août—3 JOHN W. LEWIS, Greffier.

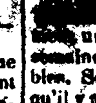

HOTEL DE MADISONVILLE.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est maintenant préparé à recevoir commodément un nombre de PENSIONNAIRES, soit par mois, par semaine, par jour, ou par repas, à des prix raisonnables. Sa table sera constamment pourvue de tout ce qu'il y aura de meilleur dans l'endroit, et de tout ce qui viendra de la ville par les bâteaux-à-vapeur. Il aura soin d'avoir à sa buvette les meilleures qualités de vins et de liqueurs.

Le soussigné ne négligera ni soins ni dépenses pour satisfaire les personnes qui visiteront son établissement.

Le bâteau-à-vapeur CORSAIR, avantageusement connu, qui fait le trajet de Madisonville et Covington à la Nouvelle-Orléans, offre par sa régularité un avantage aux personnes qui veulent aller en ville ou à la campagne.

12 juillet— WILLIAM BOWMAN.

A VENDRE.

UNE HABITATION d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plan de canne à sucre en très-bon état, et une récolte en mais suffisante pour la provision de l'année, avec **51 ESCLAVES**, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans; 26 chevaux, mulets ou bêtes chevalines; 20 bêtes à cornes, de plus, les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi 26 suivant, par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, ou bien en ville, à Mssrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.

24 juil—6m C. B. DUFAU.

TOILE & CORDES D'EMBALLAGE.—150 pièces Toile du Kentucky, et 400 rouleaux Cordes, à vendre par

2 août S. C. BELL, rue du Canal, No. 81.

LE soussigné vient de recevoir par le South Carolina, de Marseille, 6 bailles de sangsues de très bonne qualité et 25 caisses d'eau de fleur d'oranger triple qu'il vend à des prix modérés.

Il offre également du Chlorure d'Oxide de Sodium, préparé d'après la recette de M. Labarraque et garanti tout aussi bon, à $5 la douzaine de bouteilles.

11 août FORESTIER, pharmacien.

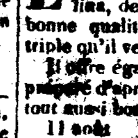

LES soussignés offrent à vendre, reçu par l'Alabama et autres navires:

500 bouteilles Chlorure de Sodium, de Labarraque; Elixir anti-glaireux; Régénérateur: Huile essentielle de menthe poivrée; dito bergamote; dito Anis; dito Cédrat; dito roses.

Sulphate de quinine; Camphre; Acétate de Morphine; Musc; Racine de Zédoaire; dito Angélique; dito Galangue; dito Valériane; Ether sulfurique rectifié.

En magasin—Chlorure de Chaux, préparée par les soussignés d'après le procédé de M. Labarraque.

On trouvera aussi toute sorte de préparations chimiques usitées en médecine.

F. ORIOL & Co.

Pharmaciens, encoignure des rues Domaine et

28 juillet Condé.

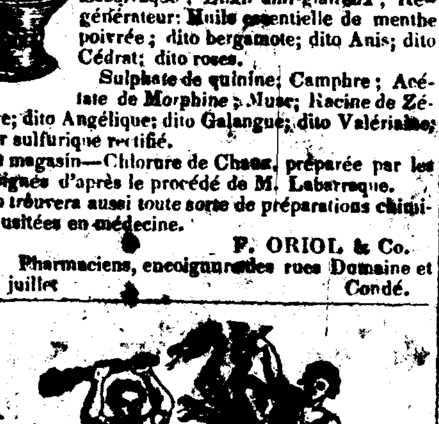

CATHOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER.—Les soussignés *informent* le public qu'ils ont constamment à vendre le VÉRITABLE CATHOLICON de W. W. POTTER, *seul propriétaire.*

DUCONGE & PEYCHAUD,

24 juillet seuls agents en cette ville.

L. CAMOTIS,

PHARMACIEN-CHIMISTE,

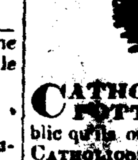

Rue du Camp, No. 39, entre Commune et Gravier, près l'Hôtel Bishop, informe le public qu'il vient d'établir une *PHARMACIE & DROGUERIE,* où l'on trouvera toute espèce de médicamens simples et composés, de même qu'un grand assortiment de sirops rafraîchissans préparés avec le plus grand soin. Il ose espérer que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront dans son établissement, tous les avantages que peuvent offrir et la bonne qualité des médicamens et la plus grande modération dans les prix.

On trouvera également chez lui d'excellent chocolat de santé, de même que tous les chocolats médicinaux, tels que le chocolat au salep de Perse, au lichen d'Islande, au tapioka, &c. &c. &c. 3 juillet

AVIS.—Les soussignés, pour la commodité de ceux qui peuvent avoir des affaires avec eux, ont pris un autre établissement en face du Bassin Carondelet, outre celui qu'ils avaient déjà le long du Canal, et l'on pourra à l'avenir s'adresser indistinctement à l'un ou à l'autre. L'établissement en face du Bassin porte [illegible] 132 angle rue des Remparts, et 135 [illegible]. Ils profitent de la même occasion pour [illegible] rées suivantes, dont ils seront à l'a[illegible] bien pourvus.

[illegible] Briques à feu, de Pensacola, qual. supér.

[illegible] petits barils et 100 gros do. Goudron,

[illegible] demi-barils Goudron, 1000 barils Charbon,

[illegible] cordes Bois de chêne et de pin,

[illegible] Madriers.

Aussi, Chaux du Nord et du pays, Sable, Coquilles.

31 juillet C. GUESNARD & ALPUENTE.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Ve. Pirillat vs. Mlle. Sophie Rivière, f. de c.l.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 1er. septembre, à 5 heures de l'après midi, au principal, divers articles de fournitures, saisis dans l'affaire ci-dessus.

[illegible] août L. DAUNOY, Marshal.

E. Borges vs. Mlle. Ann Keeting.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Galien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 3 septembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, au Principal, un bois de lit, un jeu de chaises, deux tables, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

23 août marshal.

E. Borges vs. Pierre Filier.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 3 septembre, à 5 heures de l'après midi, au Principal, deux bois de lits, une glace, un jeu de chaises, deux tables et un canapé, saisis dans l'affaire ci dessus. L. DAUNOY.

23 août Marshal.

J. Hanlen vs. R. Weaver.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith juge, conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi 31 août, à 5 heures de l'après-midi, au Principal, une Montre patentée, une grande Malle, et une Pendule montée sur bois, saisis dans l'affaire ci-dessus.

16 août L. DAUNOY, marshal.

W. W. Stuart vs. R. Price.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi 31 août, au *principal*, à 5 heures de l'après-midi, 11 portes vitrées, 44 planches dressées, 8 dito, 4 planches d'acajou, &c., saisies dans l'affaire ci-dessus.

16 août L. DAUNOY, marshal.

Whiting Shark & Co. vs. Commagère.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Gal. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi 28 d'août courant, à 5 heures de l'après-midi, au principal, pelle et pincette et garde-feu, saisis dans l'affaire ci-dessus.

16 août L. DAUNOY, marshal.

J. W. Bredelove vs. la goëlette May Flower.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 15 septembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartre et St. Louis, la goëlette **MAY-FLOWER**, ses agrès, apparaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 août L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et habitans de la Nouvelle-Orléans vs. H. L. Thompson et Thomas P. Williard de la Nouvelle-Orléans.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 13 septembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett encoignure des rues de Chartres et St. Louis, deux certains lots de Terre, savoir: le lot No. 3, dans l'Ilet No. 12, formant l'encoignure des rues Jackson et des Marais, mesurant soixante pieds de face à la rue Jackson, sur cent-vingt pieds à la rue des Marais. Le lot No. 4, formant l'encoignure des rues Jackson et des Marais, mesurant soixante pieds de face à la rue Jackson, sur cent-vingt pieds à la rue des Marais, conformément à un plan tiré par J. Pilié. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 août L. DAUNOY, marshal.

EN vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. cour de cité, Charles Gayarré, juge président, j'exposerai en vente, mardi, 11 septembre, à midi et demi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un lot de terre sur le côté gauche du Chemin du Bayou, désigné par le No. 18, mesurant trente pieds de face sur le dit chemin, sur une profondeur de cent quatre vingts pieds. Saisi dans l'affaire de Abner Robinson et Louis A. Lemoyne.

11 août L. DAUNOY, marshal.

Thomas & Soulet vs. Mr. et Mme. Larieux, p. de c. l.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, samedi, 1er. septembre prochain, à midi et demi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, un Terrain situé au faubourg *Marigny*, désigné par le No. 246, mesurant cinquante pieds de face à la rue de l'Union, sur cent quarante-cinq de profondeur, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus.

1er. août L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—Attendu que j'ai reçu, le 20 août 1832, un ordre de saisie de l'hon. Cour de Cité, présidée par le juge Charles Gayarré, dans l'affaire de Thompson, curateur de la succession de John B. Fletcher, contre la goëlette ROVER, dont le ou les propriétaires ne sont pas connus du dit Thompson, et que cet ordre m'enjoint de saisir et prendre possession de la dite goëlette, je donne par le présent avis à ceux qui peuvent avoir quelque intérêt sur cette goëlette, d'avoir à comparaître sous quinze jours, de la date de cet avis, pardevant le dit juge Gayarré, pour répondre aux réclamations du demandeur dans cette affaire.

21 août L. DAUNOY, marshal.

V. R. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants, reçus par les navires Hiram et Trazas, de Bordeaux:

200 barriques Vin rouge, diverses qualités; 80 tierçons Vin blanc, Graves, Sauterne, Haut-Barsac; dito Frontignan, Muscat; 1200 caisses Vin rouge et blanc, par bouteilles et demi bouteilles; 600 boît. à Sardines à l'huile, de Colin, de Nantes; 80 tierçons Vinaigre blanc; 10 caisses Serrures, de 4, 5, 6 et 7 pouces; 150 paniers Huile d'olive; 200 Seringues à soi-même; 500 paniers Anisette de première qualité; Bouchons pour bouteilles et damejannes; 1 caisse de 112 pots de Pommade de Sainbois. 18 août

ATTENDU que Jules S. Huard, peseur public pour le coton, dans la ville de la Nlle.-Orléans, s'est adressé à moi pour la cancellation d'un effet de deux mille piastres souscrit par lui comme principal, conjointement avec Louis Huard, sa caution, le 15 mars 1832.

Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, quatre-vingt dix jours après la dernière publication du dit, les raisons pour lesquelles le dit effet et les hypothèques spéciales en résultant ne seraient pas cancellées, levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle.-Orléans, le 7ème. jour d'août 1832, et dans la 57ème. année de l'indépendance des Etats Unis. A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur.

THOS. F. M'CALEB, Sec. d'Etat. 9 août—30

AVIS.—Attendu que A. Luminais s'est adressé à moi, demandant à annuler une obligation de la somme de douze mille piastres, souscrite par lui le 21ème. jour de mars 1831, comme shérif des paroisses de St. Jean-Baptiste et de St. Charles, conjointement avec Godefroy Boudousquié et François Olivier Forceille, ses sécurités;

Avis est donné par le présent à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la dite obligation ne serait pas cancellée, levée et annulée, ainsi que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 31ème. jour de juillet 1832, et la 57ème. année de l'indépendance des Etats-Unis.

Par le Gouverneur, A. B. ROMAN.

THOS. F. MCCALEB, Secré. d'Etat. 2 août—30

AVIS.—Attendu que les héritiers de Jean Mercier se sont adressés à moi pour la levée de deux hypothèques spéciales; la première pour la somme de quarante-mille piastres, donnée par le dit feu Jean Mercier, comme Annotateur des Hypothèques, le 8me. jour de mai 1830, pardevant Louis Féraud, notaire public, sur un lot de terre situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, rue de la Levée, entre les rues Conti et Bienville, mesurant soixante pieds de face sur cent soixante-dix de profondeur; et la seconde, de la somme de quarante mille piastres, donnée le 7me. jour de janvier 1832, pardevant le dit notaire, et sur le lot de terre ci-dessus.

Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat quatre-vingt-dix jours après la dernière publication du dit, les raisons pour lesquelles les dites hypothèques spéciales ne seraient pas cancellées, levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle.-Orléans, le [L.S.] 20ème. jour de juillet 1832, et dans la 57ème. année de l'indépendance des Etats-Unis. A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur.

THOS. F. M'CALEB, Sec. d'Etat. 26 juillet—3

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 27 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Jean Marquès les esclaves et la propriété ci-après, savoir: Joseph, mulâtre, âgé d'environ 25 ans, domestique, charretier et presseur de coton; Rosalie, négresse, âgée d'environ 50 ans; Hypolite, mulâtre, âgé d'environ 26 ans, domestique de maison, Rachée négresse d'environ 22 ans, un peu cuisinière; Adéline, mulâtresse d'environ 20 ans, domestique de maison; Oscar, nègre d'environ 15 ans; Adélaïde, négresse d'environ 56 ans, maladive, cuisinière; et Carlos, mulâtre d'environ 45 ans; *un îlet, situé dans la ville de Mc. Donogh; Paroisse Jefferson.*

Conditions: ½ comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE, régister.

N. P. Les actes de vente seront passés par H. Pédesclaux, notaire, aux frais des acquéreurs. 25 août,

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testamens.*—Mardi, 25 septembre 1832. à l'heure de midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Charles Meunier, h. de c. l. UN LOT de terre, situé au coin des rues St.-Claude et du Quartier, mesurant 30 pieds de face à la première sur 120 pieds de face à la seconde, (mesure française) avec les édifices qui s'y trouvent. *Une négresse américaine nommée* SOPHIE, âgée d'environ 13 ans, ayant une taie sur l'œil droit.

Conditions: Un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par H. Pédesclaux, notaire, aux frais des acquéreurs. 25 août.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi 4 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feue Marie Dauphin, f. c. l. un TERRAIN situé rue Bourgogne, entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, ayant 37 pieds ½ de face sur 95 pieds de profondeur mesure française, avec les édifices qui sont dessus. *Plus:* le service des esclaves Antoine, nègre de 40 ans, charretier, et Eulalie, négresse de 20 ans, pour l'espace de 3 ans, à dater de la mort de la défunte c'est à-dire, du 15 juillet dernier.

Conditions. Le terrain et les édifices payables un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale, et le temps de service des susdits esclaves payable comptant, l'acheteur s'obligeant à les *affranchir ainsi* que l'enfant de la dite Eulalie, à l'expiration des dites 3 années à ses frais et depens, et s'obligeant en outre à subvenir dans l'intervalle à l'entretien du dit enfant.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 août

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testamens*—Vendredi, 14 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Eulalie Peyroux, décédée épouse de Pierre Peyroux, les esclaves et propriétés ci-après, savoir:

Joseph, nègre âgé de 26 ans, charretier, un peu peintre et cuisinier; *Myrthée*, négresse américaine, depuis son enfance dans le pays, âgée d'environ 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique, avec son enfant nommé Auguste, mulâtre de 6 ans, la dite Myrthée ayant eu une affection de poitrine dont on croit qu'elle est guérie; *Eugénie*, négresse américaine, âgée d'environ 55 ans, blanchisseuse; *Maria*, fille d'Eugénie, âgée d'environ 20 ans, domestique et sujette aux *crises*, avec ses deux enfans, nommés Louise, mulâtresse de 2 ans et 3 mois et Cezenne, mulâtre de 5 mois; *Jean-Baptiste*, fils d'Eugénie, créole, d'environ 15 ans, manœuvre; *William*, fils d'Eugénie, créole, d'environ 13 ans; *Sophie*, négresse d'environ 35 ans, marchande; *Thérèse*, négresse créole d'environ 45 ans, adonnée à la boisson.

Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue des Français entre les rues des Grands Hommes et Craps, ayant, mesure française, 50 pieds de face sur 145 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Jupiter, nègre libre, et de l'autre par celle de Jean Maurice Chevalier, avec les édifices qui sont dessus.

Un Terrain situé au même faubourg, à l'encoignure des rues Moreau et Champ Elysées, ayant 120 pieds de face à la première, sur 170 pieds de profondeur et face à la dernière; 120 pieds desquels dits 170 pieds de face n'ont que 120 pieds de profondeur, et les 50 autres pieds une profondeur de 145 pieds; avec les édifices qui sont dessus.

Un Terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre les rues de l'Hôpital et Ursulines, ayant 15 pieds français de face, sur 86 de profondeur, et borné d'un côté par la propriété de M. Duguy, et de l'autre par celle de M. Jacques Vitant, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: Les esclaves payables un tiers comptant, un tiers à 6 mois et un tiers à 12 mois, et les propriétés un tiers comptant, un tiers à un an et un tiers à deux ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par Charles Janin, notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 août

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 28 août, 1832; à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de Marie Hébert, décédée veuve d'Armand Guilbert, un TERRAIN d'une forme irrégulière, formant l'encoignure des rues St. Claude et Mystérieuse, ayant environ 30 pieds sur la première et 78 pieds sur la dernière de ces rues, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: Moitié comptant et le reste payable à un an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

28 juillet MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu W. Gillespie, et à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de la dite succession ne serait point homologué.

Par ordre de la cour,

21 août MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Samuel Bass, et à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le tableau de répartition des fonds de la dite succession ne serait point homologué, et la répartition faite en conséquence.—Par ordre de la cour,

21 août MARTIN BLACHE, register.

LES Actionnaires de la Banque de l'Union de la Louisiane, sont invités à demander à l'avocat de l'institution, les instructions nécessaires pour compléter leurs titres, afin que la Direction puisse *mettre* à exécution la seconde section de la Charte, qui veut que l'on établisse la proportion des actions immédiatement après la clôture des régistres, qui aura lieu le 25 Septembre *prochain*. Par ordre de la Direction.

4 août J. B. PERRAULT, caissier.

AVIS.

L. CHOISNE parfumeur, rue Royale, No. 239, parti pour France à l'effet d'apporter ici au mois de novembre, un grand assortiment de parfumeries et d'objets nécessaires à la fabrication de toutes espèces de parfums, qui le mettront à même de satisfaire à toutes les commandes de la ville, des postes et des Etats voisins.

Le soussigné étant chargé durant son absence de la direction de son magasin offre à vendre: Toutes espèces de pommades très fraiches et d'odeurs assorties, *en gros* et en détail, Huile antique parfumée, do. d'Ours clarifiée et parfumée, Crême de Perse de Concombre et de Limaçons, Poudre à poudrer fécule de patates, Savons pour la toilette, transparent et d'amande, de guimauve, lait de Rose et d'amande, Poudre et pâte d'amande, Essences de toutes les odeurs en flacon de formes variées, Opiat, poudre et Eau dentifrices, Eau des Alpes, de Cologne et de Lavande en qualités supérieures, Mucilage pour teindre les cheveux en 7 nuances, Régénérateur de la chevelure, Sel de vinaigre acéfique camphré, propre à éloigner les miasmes morbifiques, Moutarde créole très énergique préparée avec soin, en flacon et à la mesure. Il peut remplir de pommade, d'huile ou d'essence tout flacon, ou vase que l'on peut désirer.

4 août D. EVEN.

TOILE A DRAPS DE RUSSIE.—700 pièces Toile à draps de Russie, grise; 150 do. blanche ayant droit à la remise des droits; 62 balles bonne Toile à draps de 4-4, manufacture domestique; 60 do. 3-4 do. do. Toile à chemises.

31 juillet LINCOLN & GREEN.

PORC.—100 barils porc mess et prime, à vendre par

26 juillet STETSON & AVERY.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 21 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse pour compte de la succession de feu Alexis Andry; Un terrain situé au faubourg Marigny, rue de Craps entre les rues des Français et de l'Union, et ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

CONDITIONS: ⅓ comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets par coupons endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

L'acte de vente sera passé par Joseph Cuvelier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 août.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 21 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, la propriété ci-après appartenant à la Succession de feue Catherine Henry, f. c. l. un lot de terre, situé rue Ste. Anne, entre les rues Bourgogne et des Remparts, et ayant 27 pieds environ de face sur 80 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions: ½ comptant, ¼ à 6 mois et ¼ à 18 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

21 août MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 18 septembre, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marguerite Cabaret, f. de c. l., une négresse nommée HENRIETTE, âgée de 26 ans, bonne cuisinière, bonne domestique et bonne blanchisseuse, avec son enfant, nommée AIMABLE, mulâtresse de 3 ans et demie.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par Théodore Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 16 août.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 18 septembre, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marguerite Paturel, décédée épouse de Louis Coirard:

Un TERRAIN, situé au faubourg Marigny, et ayant environ 30 pieds sur la rue des Grands-Hommes, et 160 pieds sur la rue de l'Union; ensemble les bâtisses qui sont dessus.

La moitié indivise d'une terre situé dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, à environ neuf lieues de cette ville, ayant 6 arpens de face, plus ou moins, avec une profondeur de 40 arpents, et le droit à la double concession; laquelle moitié indivise sera vendue sous la réserve d'un emplacement servant de cimetière.

Conditions: Le TERRAIN au faubourg Marigny, payable un tiers comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, et la terre dans la paroisse Plaquemines payable $1,000 comptant, et le reste à 1 et 2 ans de terme, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par L. Féraud, not. pub., aux frais des acquéreurs. 16 août.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 18 septembre, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Magdeleine Minette Siffrey, f. de c. l., décédée épouse de Barthélemi Campanel, les esclaves suivants, savoir: MERCÉE, négresse, âgée de 45 ans; CHARLOTTE, négresse âgée de 29 ans.

Conditions: un quart comptant, et le reste à 6, 12 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

16 août.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le régister des Testamens*—Jeudi, 13 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie Françoise Precie. Julienne, négresse d'environ 16 ans, marchande depuis plusieurs années dans le pays.

La moitié indivise d'un terrain faisant partie du lot 29-26, au bourg Clouet, et ayant 50 pieds de face à l'avenue Clouet, sur 240 pieds de profondeur; ensemble, les édifices qui sont dessus.

Conditions—L'esclave payable moitié comptant et moitié à un an, et le terrain à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

14 août MARTIN BLACHE, Register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testamens.*—Jeudi, 13 septembre 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la communauté qui a existé entre Alexandre M'Keever et feu son épouse Annabella Cecilia M'Caskey, savoir:

NELLY, âgée d'environ 26 ans;

ELIZA, âgée d'environ 19 ans;

HENNY, âgée d'environ 44 ans;

ARTHUR, âgé d'environ 11 ans;

ELSY, âgée d'environ 10 ans.

Conditions: Les trois premiers payables à 4 mois, et les deux derniers à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

14 août MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Désirée Louise Petit, veuve de feu Victor Dufour, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession dudit feu Victor Dufour, avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession, et à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,

18 août MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Peter Dixon, et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par les exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point homologué, et lesdits exécuteurs déchargés de leurs fonctions.

Par ordre de la Cour,

18 août MARTIN BLACHE, Reg. des Test.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu John Dougherty, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le curateur de la dite succession ne serait pas déchargé de ses fonctions, et le cautionnement par lui fourni en sa dite qualité, cancellé et annulé.

Par ordre de la cour,

18 août MARTIN BLACHE, rég.

LE soussigné offre à vendre sa mulâtresse EMILIE, avec ses trois enfans William, Betsey & Caroline, elle est excellente couturière, plisseuse, bonne domestique de maison, et peut faire la cuisine pour une *petite famille*. Elle parle le français et l'anglais et est habituée au climat de ce pays ci; elle est garantie des vices et maladie prévu par la loi.

11 août THEODORE NICOLET.

CAFÉ.—300 sacs Café, *récemment* reçus du Port au Prince, à vendre par

2 août MEDELICE THOMAS, Levée, No. 77

PEAUX DE BŒUF.—500 Peaux de Bœuf, récemment reçues, à vendre par

2 août MEDELICE THOMAS, Levée No. 77

CHAUDIERES A SUCRE.—150 Chaudières à sucre, depuis 15 jusqu'à 60 pouces, à vendre par BARAU, FERIET & Co.

2 août Champs Elisées, ou Rail Road, No 7.

ECOLE GRATUITE

Attachée à l'Hospice-Poydras.

DES demandes ayant été faites souvent, depuis plusieurs années, aux Directeurs de l'Hospice des Orphelins, pour admettre dans cet établissement des enfans qui ne pouvaient y être reçus, parce qu'ils avaient soit leur père soit leur mère, et quelquefois l'un et l'autre, et les Directeurs voulant étendre l'utilité de cette institution, ont résolu d'y ouvrir une école gratuite pour les enfans dont les parents n'ont pas les moyens de les faire élever ailleurs. Les élèves apprendront à lire, à écrire, l'arithmétique, &c.

Les parents qui désirent profiter de cette circonstance, recevront un billet d'admission, pour tout enfant au-dessus de 5 ans. Pour avoir des informations sur les heures d'école, les réglemens, &c. s'adresser à l'un quelconque des Directeurs de l'Hospice des Orphelins.

31 juillet—[illegible]

EN débarquement du brick français le Trazas, capitaine L. Lamau, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, 8 tonneaux VIN ROUGE vieux Médoc, composant 32 barriques.

18 août J. B. LABATUT.

BOIS de Teinture.—100 tonneaux Bois de Teinture. 2 juillet J. W. ZACHARIE & Co.

TRAITES sur New-York, à vendre par

28 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti [illegible] de la [illegible] du soussigné, dans la matinée du 10 de mai, le nègre nommé THOMAS, natif de Charleston, âgé de 17 ans, taille d'environ 5 pieds; bouche très-taillante; il était vêtu lors de son départ, d'un pantalon de colette grise. Il est facile de constater l'identité du dit nègre à cause d'une tache blanche qu'il a sur la verge et qui provient d'une brûlure. Ce nègre a la figure allongée, de grosses lèvres, et parle anglais et français.

La récompense susdite sera donnée à quiconque livrera le dit nègre à l'une des geoles de l'Etat, ou au propriétaire soussigné, chez M. Larose.

Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

24 juillet—30 PIERRE LE BORGNE.

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT données à celui qui arrêtera et conduira chez le soussigné, la négresse nommée SOPHIE, âgée d'environ 45 ans, africaine, mais depuis long-tems dans le pays; elle est partie jeudi matin, emportant avec elle tout son linge. Elle est d'une taille ordinaire, un peu grasse et très-charnue, la peau fort noire, bonne figure, ayant une grosse verrue au milieu des deux sourcils; il lui manque plusieurs dents sur le devant de la machoire supérieure; elle a une forte marque de brûlure sur l'un des avant-bras. La pointe de ses pieds, et particulièrement ses gros orteils, tournent tellement en dedans, qu'elle ne peut pas porter de souliers. Elle est connue pour avoir autrefois appartenu à Mde. veuve Lemanier, mais plus particulièrement comme faisant depuis long tems la provision de son maître tous les jours au marché. On croit qu'elle s'est réfugiée sur l'une des habitations au bas de la ville où elle a plusieurs connaissances.

Messrs. les habitans sont invités à vouloir bien faire visiter leurs cases à nègres pour s'assurer si cette négresse ne s'y trouve pas.

14 juillet—2p DE ST. ROMES.

Cinq piastres de récompense

Seront données à la personne qui logera à la geole de cette ville, le nègre nommé RICHARD, âgé d'environ 28 ans, parlant anglais et français, et très-connu en ville comme charretier et revendeur de volailles.

Le dit nègre est marqué d'un P sur le front et la poitrine. S'adresser pour le paiement, rue Royale No. 116.

19 juillet

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données à la personne qui conduira à la *prison ou* au bureau de l'Abeille, une jeune négresse de 11 à 12 ans, nommée FANNY, parlant anglais; elle a une figure ouverte et riante et était proprement mise. Elle s'est absentée dimanche dernier, et a été vue depuis dans le faubourg Ste.-Marie. 19 juin—25

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

SONT partis marrons de l'autre bord du fleuve, samedi dernier, les deux jeunes mulâtres nommés Neck et Ben.

NECK est de la taille de cinq pieds 6 pouces, et est âgé d'environ 19 ans.

BEN est de la taille de 5 pieds 10 pouces, et est âgé d'environ 21 ans.

Ils ont été vus près du Rail-Road. Quiconque fera conduire les dits esclaves à la geole de cette ville, recevra la récompense ci-dessus, en s'adressant à l'imprimerie de cette feuille. 15 juin—

CORDAGE BLANCS et de **MANILLE**, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.

21 août rue Royale, No. 117.

HUILE D'OLIVE en paniers de 12 bouteilles chaque. Vin de Marseille en barriques, et Vin de Frontignan en caisses, à vendre par

AMB. LANFEAR,

14 août—3 rue du Canal, No. 118

LE soussigné, exécuteur testamentaire de feue dame Uranie Constance Beauvais, femme Lejeune, et administrateur de la succession d'Auguste Guibert, donne avis aux personnes à qui il peut être dû par l'une ou l'autre de ces successions, de faire connaître leurs réclamations le plus tôt possible.

Pointe-Coupée, le 13 août 183 .

21 août—3 A. BEAUVAIS.

EN débarquement du brick français le Trazas, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, quelques barils de très vieille Eau-de-vie de Cognac. Egalement: Vin de Médoc en caisses. *En magasin*: Excellent Vin de Champagne.

21 août—5 J. M. FORTIER.

WM. FADEUILLE & Co. Tapissiers en meubles et Colleurs de Papiers peints, rue de la Douane, encoignure Dursière, Nos. 11 et 13, préviennent le public qu'ils viennent de recevoir directement de Paris, un superbe assortiment de riches Papiers et Bordures, parmi lesquels il s'en trouve de veloutés, pleins ou fonds, cramoisis dorés, verts dito, jaunes dito, avec leurs bordures veloutées et dorées; aussi, environ 600 devants de cheminées assortis, ainsi qu'une grande quantité de figures drapées, pour décors d'appartemens, objets très-jolis et rares dans cette ville. Les soussignés pensent que cet assortiment et ceux qu'ils attendent incessamment, ajoutés au fond qu'ils ont maintenant, pourront les mettre à même de répondre à toutes les demandes qui leur seront faites.

Ils ont en magasin, un très-joli assortiment de franges, gallons en soie, ornements dorés, ainsi qu'étoffes pour pour confectionnement de rideaux, matelats en crins et mousses; enfin, toute autre chose que l'on tient ordinairement dans un pareil établissement.

Rideaux et tapis faits de commande; canapés et chaises réparés à juste prix.

W. FADEUILHE & Co.

P. S. Une remise sera faite aux personnes de la campagne qui achèteraient pour revendre. Ordonnance de comptant pour des plumes et de la mousseline,

2 août

CIGARRES MELÉS, à vendre

HARRISON, BROWN & Co.

21 août rue Royale No. 117.

GRAISSE.—20 barils et 35 barillets graisse ferme, en débarquement, à vendre par

TOURNE & BECKWITH.

21 août Nouvelle Levée, No. 15.

PLOMB EN SAUMONS, recemment reçu par le bâteau à vapeur Huron, à vendre par

14 août J. MAGER.

54 Sacs Café vert de la Havane, à vendre par VICTOR DE LA COVA & FRERE.

11 août No. 51 rue St. Louis.

PORC ET JAMBON.—140 barils porc *prime*, inspecté, et jambons sous-envelopes, de bonne qualité, à vendre par

16 août STETSON & AVERY.

BLANC DE BALEINE.—150 caisses blanc de baleine, de bonne qualité, de 4, 5 et 6 à la livre, en débarquement du brick Rupee, à vendre par

16 août STETSON & AVERY.

CLOUX.—200 barillets cloux coupés, de Boston, de à 20 à la livre, en débarquement du brick Rupee à vendre par

16 août STETSON & AVERY.

CAMPECHE.—80 tonneaux bois de Campêche, en débarquement et à vendre par

16 août J. W. ZACHARIE & CO.

CHARRETTES ET BROUETTES.—En débarquement, à vendre par

TOURNE & BECKWITH,

7 août Nouvelle Levée, No. 1[illegible]

THAYER, HURD & Co., ont à vendre les articles suivants: 36 caisses Sucre brun de la Havane, qualité supérieure; 350 milliers Cigarres de la Havane; 22 boîtes Encre d'imprimerie; 3000 sacs [illegible] 12 surrons Tabac de St. Yago; 22 douz. Barques peints. 7 août

AVIS.—Le soussigné informe le public qu'il vient d'ouvrir un **CAFÉ** sur le Chemin-à-couli[illegible] où il tiendra toute espèce de Liqueurs de première qualités. Il saisit également cette occasion pour inviter le public au **TIR-AU-PISTOLET**, qui aura lieu tous les jours, à commencer du 16 du présent mois. Ce tir est arrangé à l'instar de celui de Paris, de Paris et aucun accident ne peut arriver même à ceux qui se trouveraient près du but.

17 avril—6 PARADOL.

PLATRE.—Plâtre adhésif d'Angleterre, [illegible] linge, à vendre par JAS. S. SH[illegible]

20 mai Encoignure Royale et [illegible]

SANGSUES à 25 cents la pièce.—Une [illegible] Sangsues espagnoles, à vendre à 25 cents [illegible] à la pharmacie de DUCONGÉ & PEYC[illegible]

14 juillet rue de [illegible]